

## LA BANQUE NATIONALE

On trouvera plus loin le 45<sup>e</sup> rapport annuel de l'Assemblée générale des actionnaires de cette banque.

Les résultats des opérations de la Banque Nationale pendant l'année terminée le 30 avril dernier se voient par les profits de \$140,684,59 qui, après le paiement du dividende habituel de 6<sup>e</sup> pour cent aux actionnaires, ont permis d'ajouter une somme de \$50,000 au Fonds de Réserve. Il reste, en outre, au crédit du Compte de Profits et Pertes une somme de \$83,166.26, presque suffisante pour assurer aux actionnaires, pendant l'exercice en cours, un dividende égal à celui de l'année écoulée.

La Réserve, avec les \$50,000 qu'elle vient de recevoir, s'élève exactement au tiers du capital versé, soit à \$500,000.

Nous voyons au bilan que la banque est arrivée aussi près que possible de la limite extrême de sa circulation, \$1,488,861 pour un capital de \$1,500,000 et nous nous demandons si le temps n'est pas venu pour elle d'augmenter son capital au chiffre autorisé de \$2,000,000. Nous croyons que le progrès continu du commerce et de l'industrie à Québec, progrès qui ne fera que s'accroître quand la vieille capitale aura vu l'achèvement de son grand pont, nécessitera l'octroi de plus de crédit au siège social de la Banque Nationale.

Son portefeuille commercial, qui a crû fortement dans ces dernières années ne peut que croître davantage encore dans l'avenir. Il atteint actuellement le chiffre très respectable de \$8,500,000 en chiffres ronds, chiffre quelque peu supérieur au total du passif envers le public.

Les dépôts du public qui sont la mesure de la confiance des particuliers envers la banque ont augmenté dans de fortes proportions pendant le même espace de temps et l'augmentation pour cette dernière année a été de plus d'un demi-million.

D'après ce qui précède, la banque Nationale trouve un emploi facile dans le commerce des fonds dont elle dispose; elle a une excellente clientèle non seulement à son siège social, mais aussi dans ses succursales et notamment à Montréal, où grâce à l'habile direction de son gérant, M. De Guise, elle fait des affaires de plus en plus étendues et prospères.

En un mot, la Banque Nationale n'a cessé de progresser sous son administration actuelle, elle a augmenté son capital et sa réserve et comme nous le disons plus haut, elle se verra contrainte d'augmenter encore son capital, autant pour accroître les garanties des déposants qui lui confient leurs fonds que

pour répondre aux besoins d'une clientèle qui se développe sans cesse.

Ses directeurs et son gérant général, M. P. Lafrance, nous semblent avoir une idée très nette des développements que doivent prendre certains districts de notre province en y établissant, comme ils le font, des succursales de la Banque Nationale. Ces succursales, nous n'en doutons pas, en même temps qu'elles aideront au progrès matériel et moral des centres où elles distribuent le crédit et inviteront à l'épargne, ces succursales seront aussi autant de sources nouvelles de profits pour la banque.

## LE CONTRAT DU GAZ

## Tout n'est pas fini

Avec la grande majorité de nos concitoyens, nous avons conservé l'espoir que le conseil municipal reviendrait sur sa résolution première, et, se rendant à l'avis du Maire appuyé de l'opinion des avocats de la Cité, annulerait son vote précédent relatif au contrat à intervenir avec la Montreal Light, Heat & Power pour la prolongation de sa franchise.

Cet espoir a été complètement déçu et, comme un seul homme, le bloc veut nous imposer malgré nous, pendant 20 ans un éclairage au gaz à des prix qui ne sont plus admissibles.

Il est impossible de comprendre le mobile qui pousse la majorité des échevins à agir et contre l'intérêt et contre la volonté nettement exprimée du public:

Les électeurs de ces échevins, les journaux des deux langues, les corps constitués du commerce, tout et tous ont manifestement indiqué leur volonté de ne pas voir prolonger le contrat du gaz et les échevins ont ignoré cette volonté; ils se sont moqués de l'opinion publique.

Les électeurs sauront relever le défi en temps et lieu.

Car tout n'est pas fini. Le règlement, car il devra y avoir règlement, sera sans doute voté par la même majorité qui a sanctionné la première résolution; mais jusqu'à sa mise en vigueur il rencontrera plus d'un acroc sur sa route. La ferme attitude du maire, M. H. Laporte, nous en est un sûr garant.

Les élections viendront et les électeurs enverront à l'Hôtel de Ville des échevins qui se soucient un peu plus des intérêts de leurs concitoyens que de ceux des compagnies à monopole.

## AMALGAMATION DES COMPAGNIES DE CAOUTCHOUC

La Commercial Rubber Company of Canada incorporée dernièrement à Ottawa, serait d'après toutes les apparences, le nom qui couvrirait l'amalgamation de toutes les principales compagnies de caoutchouc du Canada, amalgamation depuis longtemps projetée.

En effet, la nouvelle compagnie à pour président, vice-président et directeurs, des directeurs des compagnies importantes déjà existantes et l'entente paraît ainsi facile.

On prête à M. Lorne McGibbon, gérant-général de la Commercial Rubber Company les dires suivants à une question qui lui était adressée relativement à l'amalgamation des diverses compagnies:

"J'ai entendu diverses rumeurs, mais rien de définitif n'a été discuté jusqu'à présent, je dois dire, toutefois, que la concentration de l'industrie du caoutchouc semble être à l'ordre du jour aux Etats-Unis et les Compagnies du Canada doivent avoir à adopter les mêmes voies dans un but de protection. Je dois aussi attirer votre attention sur ce fait que l'United States Rubber Co. qui est aux Etats-Unis le trust des chaussures en caoutchouc vient de s'assurer le contrôle de la Rubber Goods Manufacturing Co. qui est le Trust Américain des articles en caoutchouc pour l'industrie avec un capital combine de \$75,000,000."

On pense que quand l'amalgamation sera un fait accompli, la combine représentera un capital de dix à douze millions et qu'elle aura le contrôle d'au moins quatre-vingt-dix pour cent de la production totale des articles en caoutchouc au Canada.

## L'EAU POUR LES CHAUDIERES A VAPEUR

La chaudière à vapeur est un appareil pour convertir la chaleur en force. Elle doit son origine probablement à l'épisode de la théière, attribué à Watt. De cette petite semence, sont sortis des géants d'une force étonnante qui ont révolutionné le monde commercial.

Dans ses évolutions, l'histoire de la chaudière à vapeur a été marquée par des progrès constants; on a toujours prédit que la limite avait été atteinte, mais ces prédictions ont été controuvées.

De même que la concurrence en affaires produit le financier habile ou le banqueroutier; de même en est-il ainsi dans nos procédés et nos méthodes de manufacture. L'histoire des lumières artificielles en fournit un exemple approprié. La bougie, supplantée par le gaz, a été améliorée par la substitution de la paraffine au suif; puis le gaz prend la tête; ensuite, la lumière électrique entre en jeu; mais elle ne peut que marquer son apparition lorsqu'un manchon Welsback est inventé et aussitôt de suite, la lutte continue. La bougie fait banqueroute. La fabrication de soude a passé par les mêmes phases maintenant l'acide sulfurique est d'une ère de progrès et, sans aucun de